



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00487

Numéro SIREN : 411 974 314

Nom ou dénomination : A.P.E

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2013 sous le numéro de dépôt 8089

Transformation

de la société à responsabilité limitée

APE

13, rue Martin d'Aurec 42000 ST-ETIENNE

en société par action simplifiée

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Articles L 223-43 du Code de commerce)

ET DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(Articles L 224-3 du Code de commerce)

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné, en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Saint-Etienne en date du 4 novembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois d'activité de l'exercice 2013 (rapporté sur 12 mois) est en recul de 33% par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette baisse d'activité a bien entendu des conséquences sur les résultats dégagés soit un déficit de 1.316 euros, contre un bénéfice de 19.136 euros pour l'exercice précédent.

Le gérant nous a indiqué que cette baisse significative d'activité était consécutive à sa cessation d'activité du 7 février au 27 octobre 2013 pour raison de santé. Ainsi des chantiers prévus en 2013 seront réalisés début 2014.

Compte tenu du décalage de certaines commandes et des chantiers à venir, les perspectives d'activité 2014 s'annoncent bien meilleures que 2013.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

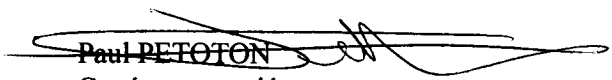
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cournon d'Auvergne

Le 24 décembre 2013



Paul PETOTON

Cogérant associé

Commissaire aux comptes et à la transformation